Commune
de
Gesvres le Chapitre

77165

INSCRIPTIONS AUX ECOLES POUR LA RENTREE 2024/2025

L'inscription est obligatoire :

- **L'entrée en maternelle (enfants nés en 2021)**
- **Le passage au CP**
- **Les enfants nouvellement arrivés sur Gesvres le chapitre.**

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez d'abord passer en mairie de Gesvres le chapitre où une autorisation d'inscription vous sera remise sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La mairie de Gesvres le chapitre vous accueille le mercredi de 8h30 à 11h30 et le vendredi de 8h30h à 11h30.

Ensuite vous pourrez prendre contact avec la directrice de l'école maternelle par téléphone 01-60-01-01-10 de 10h30 à 11h et de 13h à 17h30 ou à défaut par mail ce.0771645v@ac-creteil.fr pour convenir d'un rendez-vous. La directrice recevra les parents :

- Tous les vendredis du 15 mars au 5 avril de 8H30 à 16H30
- Le vendredi 26 avril de 8H30 à 16h30
- Le jeudi 28 mars de 16H20 à 18H30.

La mairie